

**CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (ALSH)
DE ST MAURICE/FESSARD**

FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023 - à retourner pour le 31/05/2022 au plus tard

NOM du père ou tuteur : _____ Prénom : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Nom et adresse de l'employeur : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Profession : _____

NOM de la mère ou tutrice : _____ Prénom : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Nom et adresse de l'employeur : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Profession : _____

DOMICILE DES PARENTS : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Email : _____

NOMS des enfants inscrits	Prénoms	Date de naissance	Classe	Renseignements divers
1) _____	_____	_____	_____	_____
2) _____	_____	_____	_____	_____
3) _____	_____	_____	_____	_____

MERCREDI	OUI			NON
	Journée	7h30-13h	13h00 -18h	
Période du 07/09 au 19/10 /2022 (inclus)				
Période du 09/11 au 14/12 /2022 (inclus)				
Période du 04/01 au 08/02/2023 (inclus)				
Période du 01/03 au 12/04/2023 (inclus)				
Période du 03/05 au 05/07/2023 (inclus)				

L'inscription se fait à l'année ou pour chaque période de l'année scolaire (Art.1.2 du règlement intérieur de l'ALSH). Les parents s'engagent donc à mettre leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs tous les mercredis de la période d'inscription, sauf cas exceptionnel. Le règlement sera demandé mensuellement. La confirmation de l'inscription sera validée par la commission scolaire (**réponse aux familles mi-juin**).

PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

* Attestation du quotient familial de la CAF (Tarif en fonction du Quotient Familial)

* Attestation d'assurance

* Règlement intérieur de l'ALSH signé

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH

Saint-Maurice-sur-Fessard, le

Signature : Précédée de la mention « Lu et approuvé »

